

Belgium-Brussels: Furniture (incl. office furniture), furnishings, domestic appliances (excl. lighting) and cleaning products

OJ S 17/2014 24/01/2014

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CF_MCF_SG Secrétariat général du ministère de la Communauté française

Postal address: Boulevard Léopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: MCF_SG Secrétariat général du ministère de la Communauté française

For the attention of: Anne Hellemans

E-mail: anne.hellemans@cfwb.be

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=400263

Additional information can be obtained from:

Official name: CF_MCF_AGERS

Postal address: bâtiment Les Ateliers – Rue Adolphe Lavalée 1

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: Jean-Luc Louis (ou Havaux Bernard)

For the attention of: CF_MCF_AGERS

E-mail: bernard.havaux@cfwb.be

Telephone: +32 473939129

Fax: +32 26908533

Internet address: www.cfwb.be-www.enseignement.e

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Education

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de fournitures portant la fourniture d' équipement en matériel de pointe pour des cuisines didactiques à destination des formations dans le secteur hôtellerie pour le centre de technologies avancées de l'institut techniques de la Communauté française centre Ardenne Libramont.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

NUTS code BE34 Prov. Luxembourg (BE)

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché est un marché de fournitures qui a pour objet la fourniture d' équipement en matériel de pointe pour des cuisines didactiques à destination du centre de technologies avancées de l'institut technique de la Communauté française centre Ardenne Libramont.

II.1.6. CPV code(s)

39000000 Furniture (incl. office furniture), furnishings, domestic appliances (excl. lighting) and cleaning products

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 233 636,36 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Une option obligatoire est demandée concernant l'extension de garantie pour le lot 2 et le lot 3Le dépôt d'options libres n'est pas autorisé.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in days: 60 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Appareil INOX, matériel INOX, matériel hygiène, matériel cuisine

1) Short description

APPAREIL INOX:Table-armoire traversante à portes coulissantes rep 1.1 quantité 1Armoires chauffantes portes coulissantes et pont chauffant rep 1.2. Quantité 2Table réfrigérée 3 portes rep 1.8. Quantité 2Armoire négative - 700 litres rep 1.17. Quantité 1Armoire positive - 700 litres rep 1.18.Quantité 1Table réfrigérée 2 portes rep 1.26 Quantité 1Stérilisateur à couteaux rep 1.14 Quantité 1Machine à glace granulée Quantité 1MATERIEL INOXTable de travail rep.1.3 Quantité 1Table de travail rep.1.5 Quantité 1Table de travail rep.1.9 Quantité 1Table de travail rep.1.13 Quantité 2Table de travail rep. 1.21 Quantité 3Table de travail rep.1.23 Quantité 1Table de travail rep.1.25 Quantité 2Table-armoire à portes coulissante rep.1.6 et 1.7 Quantité 2Table-armoire à portes coulissante rep.1.12 Quantité 3Table-armoire à portes coulissante rep.1.22 Quantité 1Plonges rep.1.4 Quantité 5Plonges local laverie rep.1.19 Quantité 1Plonge rep. 1.24 Quantité 1Table avec évier rep 1.20 Quantité 1MATERIEL HYGIENEPoubelles mobiles rep. 1.10 Quantité 3Laves-mains rep.1.11 Quantité 4Rayonnages rep. 1.15 Quantité 3Desinsectiseurs rep. 1.27 Quantité 6Centrale de nettoyage professionnelle rep 72 quantité 1ARMOIRES INOXArmoires rangement maté entretien rep1.28 Quantité 1Armoire murale rep 1.29 Quantité 1Armoires vestiaires 3 casiers Quantité 2MATERIEL DE CUISINECutter mélangeur rep 3.1. Quantité 2Trancheuse inclinée rep 3.2 Quantité 1Batteur mélangeurs 5L rep. 3.3 et 3.4. Quantité 2Sorbetiere à creme glace 1,5L rep 3.5. Quantité 1Coupe legumes rep 3.6. Quantité 1Mixer plongeant rep 3.7. Quantité 1

LE DETAIL DES CLAUSES TECHNIQUES RELATIF AU MATERIEL CI-DESSUS EST DISPONIBLE DANS LE DGEO 2007-51 HB F06 sur demande à l'adresse mail bernard.havaux@cfwb.be

2) CPV code(s)

39000000 Furniture (incl. office furniture), furnishings, domestic appliances (excl. lighting) and cleaning products

3) Quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 76 198,35 EUR

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Matériel de cuisson et laverie

1) Short description

Descriptif général:MATERIEL DE CUISSON:Combi-steamer 6XGN1/1 rep 2.1. Quantité 1Combi-steamer 6 niveaux rep 2.2 Quantité 1Sauteuse multifonctions rep 2.5. Quantité 1Fourneau central monobloc rep 2.6. Quantité 1Fourneau central monobloc rep 2.7. Quantité 1MATERIEL DE LAVERIE:Lave vaisselle frontal rep 4.2. Quantité 1

LE DETAIL DES CLAUSES TECHNIQUES RELATIF AU MATERIEL CI-DESSUS EST DISPONIBLE DANS LE DGEO 2007-51 HB F06 sur demande à l'adresse mail bernard.havaux@cfwb.be

2) CPV code(s)

39000000 Furniture (incl. office furniture), furnishings, domestic appliances (excl. lighting) and cleaning products

3) Quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 127 272,72 EUR

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 3

Lot title: Appareils de cuisine

1) Short description

Cuiseur basse pression rep 3.8. Quantité 1 Robot mixer rep 3.9 Quantité 2 Robot cuiseur rep 3.10 Quantité 2 Thermoplongeur Quantité 1 Thermoplongeur sans bain rep 3.11 Quantité 1 Sous-videuse rep 3.12 Quantité 1 Déshydrateur Quantité 1 Set de démarrage pH/°C Quantité 1 LE DETAIL DES CLAUSES TECHNIQUES RELATIF AU MATERIEL CI-DESSUS EST DISPONIBLE DANS LE DGEO 2007-51 HB F06 sur demande à l'adresse mail bernard.havaux@cfwb.be

2) CPV code(s)

39000000 Furniture (incl. office furniture), furnishings, domestic appliances (excl. lighting) and cleaning products

3) Quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 21 404,95 EUR

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 4

Lot title: Petit matériel

1) Short description

Passe sauce, chinois, louche, écumoire, spatule (normale, coudée, ajourée, métallique), fouet à sauce, fouet à blanc, fourchette de cuisine courbe, fourchette de cuisine baïonnette, paire de ciseaux, mandoline, râpe multi-usage, râpe rasoir, presse purée manuel, essoreuse à salade, siphon gourmet thermo, siphon gourmet, distributeur de film alimentaire, thermomètre infra-rouge, mesureur inox, mesureur plastique, balance électronique, presse fruits, tamis, bassine (demi-ronde, pâtissière à fond plat) marmite basse (braisière), marmite traiteur, sauteuse, casserole, poêle, sautoir, faitout, cuit-pâtes triangulaire, plat à rôtir, wok, planches à découper (viande, légumes, poissons, volailles, fromages) porte planches à découper, racloir à planche polyéthylène, gouttière à bûches, gouttière triangulaire, coffret de douille, rouleau à pâte polyéthylène, chalumeau à gaz express, platerie (légumes, ovales, etc.), couverts à entremets, fourchettes entremets, cuillères entremets, cuillères longues à glace, cuillères à glace petites, cuillères à café, cuillère de table, LE DETAIL DES CLAUSES TECHNIQUES RELATIF AU MATERIEL CI-DESSUS EST DISPONIBLE DANS LE DGEO 2007-51 HB F06 sur demande à l'adresse mail bernard.havaux@cfwb.be

2) CPV code(s)

39000000 Furniture (incl. office furniture), furnishings, domestic appliances (excl. lighting) and cleaning products

3) Quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 8 760,33 EUR

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

a) montant du cautionnement Le montant du cautionnement à constituer par le fournisseur est fixé à 5 % du montant initial du présent marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure;

b) constitution du cautionnement et preuve de cette constitution. Dans les trente jours de calendrier qui suivent la conclusion du marché, le fournisseur est tenu d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement. La justification de la constitution du cautionnement se donne selon la nature du cautionnement par la production au pouvoir adjudicateur :

- * soit du récépissé de dépôt de la caisse des dépôts et consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire,

- * soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances,

- * soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'État ou par un organisme public remplissant une fonction similaire,

- * soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la caisse des dépôts et consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire,

- * soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie. La preuve de la constitution du cautionnement doit être adressée au pouvoir adjudicateur.

c) défaut de cautionnement. Lorsque le fournisseur est en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement dans le délai susvisé, ce retard donne lieu de plein droit et sans mise en demeure à l'application d'une pénalité de 0,02 % du montant initial du marché par jour de retard. La pénalité ne peut dépasser 2 % du montant initial du marché. Lorsque le fournisseur reste en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement après une mise en demeure qui lui est adressée par lettre recommandée, le pouvoir adjudicateur peut :

- * soit constituer le cautionnement d'office par prélèvement sur les sommes dues pour le marché ; dans ce cas, la pénalité est forfaitairement fixée à 2 % du montant initial du marché,

- * soit appliquer les mesures d'office.

d) libération du cautionnement. À la demande du fournisseur, le cautionnement est libéré en une fois après la réception provisoire telle que visée au point 11 du présent cahier spécial des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le pouvoir adjudicateur procède à la sélection qualitative des soumissionnaires, sur la base des renseignements concernant la situation personnelle de chaque fournisseur ainsi que des renseignements et documents nécessaires à l'évaluation des conditions minimales de caractère technique requis en vertu des articles 61 à 63 de l'AR du 15 juillet 2011.1. Les pièces à fournir dans le cadre des critères d'exclusion. Pour le lot 2 et le lot 3. Le pouvoir adjudicateur procédera à une sélection qualitative des

soumissionnaires préalable à l'attribution du marché, conformément aux articles 58 et suivants de l'arrêté royal du 15 juillet 2011. Par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un cas d'exclusion décrits à l'article 61, § 1er de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, à savoir ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour :

- 1) participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal;
- 2) corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal ;
- 3) fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ;
- 4) blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

En application de l'article 61, §2, 1°, 2° et 5° de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, doit être exclu du marché :

- a) le soumissionnaire qui est en état ou en cours de procédure de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- b) le soumissionnaire qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales
- c) le soumissionnaire qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale. Pour être en règle, le soumissionnaire doit avoir transmis à l'office national de sécurité sociale toutes les déclarations requises jusque et y compris celles relatives à l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres et n'a pas, pour ces déclarations, une dette en cotisations supérieure à 3.000 EUR, ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement. Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3.000 EUR, le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision d'attribuer le marché, qu'il possède, à la fin l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi du 15 juin 2006 ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi précitée, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations. Par application de l'article 62, § 4 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le pouvoir adjudicateur s'enquiert, via l'utilisation de l'application Digiflow, de la situation du candidat ou du soumissionnaire afin de vérifier s'il est en règle par rapport aux obligations précitées. Afin de vérifier si le soumissionnaire ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion reprises aux articles 61, §2, 3° et 6° et 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, celui-ci fournira au pouvoir adjudicateur :

* Une attestation récente émanant de l'administration des contributions directes (attestation 276C2) ainsi qu'une attestation récente émanant de l'administration de la TVA (ces documents ne sont pas requis si le soumissionnaire n'est pas commerçant ou s'il n'est pas assujetti à la TVA). Par ailleurs, le soumissionnaire doit démontrer, par toutes voies de droit, qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles (sont notamment visés, l'impôt des sociétés, l'impôt des personnes morales, le précompte professionnel, le précompte mobilier, le précompte immobilier et les autres taxes liées à la profession découlant d'une réglementation régionale ou locale). À cet égard, il peut déclarer sur l'honneur être en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et professionnelles ;

* Un document délivré par une autorité judiciaire ou administrative dont il résulte que le soumissionnaire n'est pas en état ou en cours de procédure de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant

d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ; Si le soumissionnaire belge s'abstient de produire le document précité, il donne au pouvoir adjudicateur, par le seul dépôt de son offre, l'autorisation de vérifier sa situation personnelle via Digiflow.

* Une déclaration sur l'honneur (original) du soumissionnaire certifiant qu'il n'a commis aucune faute professionnelle grave et qu'il ne s'est pas rendu coupable de fausses déclarations et ne pas se trouver dans une situation d'exclusion prévue à l'article 61, §§ 1er et 2 ainsi que l'article 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011. Tous les documents précités seront des documents récents, ils auront été établis au maximum 6 mois avant la date de dépôt des offres reprise au Chapitre 3 point 3. Dans le cas où les documents ne seraient pas fournis par le soumissionnaire, l'administration se réserve le droit de consulter les administrations compétentes. Les entreprises provenant des autres États membres de la Communauté européenne fourniront pour chaque type de preuve tout autre document émis par un organisme public équivalent à ceux émis par les administrations belges, ou, si ceux-ci n'existent pas, une déclaration sous serment ou une déclaration solennelle faite par le répondant physique du candidat ou du soumissionnaire devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel. Pour le lot 1 et lot 4L'article 61, §§ 1er et 2, 5° de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 est applicable de plein droit à la présente procédure. Ainsi, doit être exclu du marché :

- le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour :

- 1) participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal ;
- 2) corruption, telle que définie à l'article 246 du code pénal ;
- 3) fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ;
- 4) blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par le seul fait de déposer une offre, le soumissionnaire atteste ne pas se trouver dans l'une de ces situations d'exclusion.

- le soumissionnaire qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale. Pour être en règle, le soumissionnaire doit avoir transmis à l'office national de sécurité sociale toutes les déclarations requises jusque et y compris celles relatives à l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres et n'a pas, pour ces déclarations, une dette en cotisations supérieure à 3.000 EUR, ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement. Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3.000 EUR, le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision d'attribuer le marché, qu'il possède, à la fin l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi du 15 juin 2006 ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi précitée, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations. Conformément au prescrit de l'article 62, § 4 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le pouvoir adjudicateur s'enquiert, via l'utilisation de l'application Digiflow, de la situation du soumissionnaire afin de vérifier s'il est en règle par rapport aux obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Afin de justifier de sa capacité financière et économique, il est demandé au soumissionnaire de joindre à son offre :

- une déclaration bancaire.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Voir ci-contre.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Pour établir cette capacité, l'entreprise soumissionnaire est invitée à démontrer avoir exécuté 3 marchés d'ampleur technique et financière équivalente pour le(s) lot(s) pour lequel il remet offre ainsi que la liste des équipements similaires fournis au cours des 3 dernières années.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DGEO/2007-51/HB/F06/

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 10.3.2014 - 10:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

17.3.2014 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender
Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 17.3.2014 - 10:00

Place:

Ministère de la Communauté française DGEO rue Lavalée 1 à 1080 Bruxelles.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
yes

Identification of the project: Programmation FEDER 2007-2013

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Sciences 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: "- demande de suspension en extrême urgence : requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux =_ date de prise de connaissance)- demande d' annulation : 60 jours à partir de la connaissance de la décision.NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex : octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du Code civil)."

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: CF_MCF_AGERS

Postal address: City Center - Boulevard du Jardin Botanique 20-22

Town: Bruxelles

Postal code: 1000
Country: Belgium
E-mail: jean-pierre.hubin@cfwb.be
Telephone: +32 26908020
Fax: +32 26908024

VI.5. Date of dispatch of this notice

20.1.2014